

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Soudure Martin Tremblay (9096-2770 Québec inc.)
3101 boul. Martel

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par Soudure Martin Tremblay (9096-2770 Québec inc.) pour sa propriété située au 3101 boulevard Martel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un entrepôt plus près du bâtiment principal que le minimum permis à l'article 7.4.2.4 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre les 2 bâtiments serait de 4.79m au lieu de 6.78m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment servira de mur coupe son

CONSIDÉRANT QUE cela ne porte pas préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 décembre 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu _____ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par Soudure Martin Tremblay (9096-2770 Québec inc.).